

# Commune de Paudex

bureau du conseil communal



Procès-verbal de la séance du conseil communal  
du **24 juin 2024 à 19h00** la salle du Conseil communal de Paudex

Le Président Ouvre la séance à 19h00  
Salue la présence de M. Claude Quartier pour le Courrier  
Le Conseil étant constitué de 43 membres, le quorum est fixé à 23.

## 1. **APPEL DES CONSEILLERS/CONSEILLERES**

### Conseillers, Conseillères absent(e)s, excusé(e)s

MM. Xavier de Landerset, Jean-Daniel Hofmann, Oliver Nucci, Juan José Sanchez, & Julien Courbet

Mmes Micheline Chatelan, Laurence Crot & Rosanna Sanchez

### Conseillers, Conseillères absent(e)s, non-excuse(e)s

MM. Afsin Kemal, Julien Gourdet,  
Mme Anne-Aymone Schoenholzer

31 Conseillers et Conseillères sont présents et 8 sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

## 2. **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**M. le Président** Propose de passer en revue l'Ordre du jour qui est approuvé à l'unanimité.

## 3. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MAI 2024**

**Le Président** Demande aux membres si des remarques, questions ou corrections sont souhaitées.

**M. Chaubert** Demande qu'une précision soit apportée en p. 9, en ce sens que :  
(...) Explique que le premier enjeu était de déterminer s'il était possible de réaliser *une surface de 65% de la surface totale des surfaces de planchers*, conformément aux exigences prévues par la LPPPL.

**M. Weber**

Aimerait que son intervention soit replacée dans son contexte, en ajoutant dans son introduction, « *tenant compte de l'état actuel des finances communales et de l'inconnue de la péréquation financière* ».

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, une fois les rectifications effectuées.

**4.****COMMUNICATIONS DU BUREAU****Le Président**

Détaille les résultats des votations du 9 juin dernier avec un taux de participation d'environ 48%, dont il ressort que :

L'objet 1 : L'initiative d'allègement des primes a été acceptée ;

L'objet 2 : L'initiative pour un frein aux coûts a été refusée ;

L'objet 3 : L'initiative « Pour la liberté et l'intégrité physique » a été refusée ;

L'objet 4 : La modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité a été acceptée.

**5.****PREAVIS 03-2024 : RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE DE PULLY – PAUDEX – BELMONT-SUR-LAUSANNE, CREDIT D'ETUDE****Le Président**

Fait état du rapport de la Commission ad hoc dont chaque conseiller a valablement reçu copie le 22 juin 2024 et invite M. Lafuente, Président de cette Commission, à le lire.

**M. Lafuente**

Donne lecture de son rapport de Commission ainsi que ses conclusions dont il ressort que la Commission ad hoc propose d'accepter le préavis tel que proposé.

**Le Président**

Remercie M. Lafuente pour la lecture de son rapport ainsi que tous les membres de la Commission pour le travail fourni.

**Le Président**

Fait état du rapport de la Commission des finances dont chaque conseiller a valablement reçu copie le 22 juin 2024 et invite M. Lemmel, Président de cette Commission, à le lire.

**M. Lemmel**

Donne lecture de son rapport de Commission qui recommande, à ses conclusions, d'accepter le préavis 03-2024.

---

**Le Président** Remercie M. Lemmel pour la lecture de son rapport ainsi que tous les membres de la Commission pour le travail fourni.

Demande si une personne de l'assemblée a des questions ou remarques à formuler.

**M. Farinelli** Souhaite savoir si les fonds seront suffisants pour la reconstruction de la STEP.

**M. Chaubert** Rappelle qu'il a été provisionné CHF 70'000.- depuis quatre ans. La recherche des fonds se fera par l'Association, la Commune se portera uniquement garante et la taxe payée sur l'assainissement payera l'investissement, l'amortissement, les intérêts et le fonctionnement de la STEP.

**M. Farinelli** Demande si les CHF 70'000.- provisionnés servent à l'étude.

**M. Chaubert** Confirme ce qui précède.

**Le Président** Sans autre demande d'intervention de la part des membres, propose au Conseil communal de passer au vote sur les conclusions du préavis 03-2023 dont il donne lecture de la décision.

**Le préavis 03-2024 est accepté à l'unanimité.**

## **6. PREAVIS 04-2024 : COMPTES DE L'EXERCICE 2023**

**M. Kethari** Souhaite savoir si le Président accepte la participation de la boursière communale.

**Le Président** Rappelle que la présence de cette dernière est usuelle lorsque le sujet des comptes est abordé et demande à l'assemblée si quelqu'un s'y oppose. Tel n'est pas le cas.

**Le Président** Fait état du rapport de la Commission de gestion dont chaque conseiller a valablement reçu copie le 22 juin 2024. Au vu de sa taille et par gain de temps, M. Desbaillets a préféré renoncer à en donner lecture aux membres.

**Le Président** Remercie M. Desbaillets ainsi que tous les membres de la Commission pour le travail fourni.

**Le Président** Fait état du rapport de la Commission des finances dont chaque conseiller a valablement reçu copie le 22 juin 2024 et invite M. Lemmel, Président de cette Commission, à le lire.

---

**M. Lemmel** Donne lecture de son rapport de Commission qui conclut à l'acceptation du préavis 04-2024.

**Le Président** Remercie M. Lemmel pour la lecture de son rapport ainsi que tous les membres de la Commission pour le travail fourni.

Propose de passer en revue les chapitres du préavis et de se faire interrompre en cas de question ou commentaire à formuler.

*Concernant le dicastère Mme Martin*

**M. Desbaillets** Demande dans quel compte trouver le détail de ce qui est payé aux autres communes pour envoyer les élèves paudéziens dans leurs écoles et réciproquement, où trouver la part de ce qui est perçu par les autres communes pour les enfants qui sont scolarisés à Paudex.

**Mme Martin** Revient sur le rapport de gestion soumis où il ressort qu'aux yeux de ladite Commission, la participation de Pully et Belmont n'est pas explicite. Si cette participation n'est en effet pas évidente dans les comptes présentés, elle se retrouve dans les comptes de la Commune (compte n°7204522) où il apparaît qu'une somme de CHF 69'461.- est refacturée à Pully pour la garderie et de CHF 45'814.- pour l'UAPE.

Demande à Mme Ravessoud si elle peut apporter des précisions sur ce que Paudex paye pour les enfants scolarisés dans d'autres Communes.

**Mme Ravessoud** Répond que tout est regroupé dans le compte n°720.3655.1 en p. 77 du rapport.

**M. Desbaillets** Demande comment trouver le détail de ce compte.

**Mme Ravessoud** Explique qu'il est possible d'en avoir le détail en effectuant une recherche dans le compte ; il suffit de sélectionner ce qui touche les structures.

**Mme Martin** Précise qu'elle a demandé à la DJAS (Direction de la Jeunesse, des Affaires Sociales et de la Sécurité publique) le détail de tout ce qui est utilisé par les enfants de Paudex dans les structures de Pully.

**M. Desbaillets** Reste sur son impression que ce n'est pas explicite.

**Mme Martin** Reviendra volontiers avec des précisions sitôt celles-ci reçues de la DJAS.

---

**M. Kathari** Dans les comptes se trouvent seulement les factures adressées à Paudex. On ne voit pas la part de Pully à qui il faudrait adresser une demande séparée.

Concernant le dicastère Céline Dillner-Reichen

**Mme Fontannaz** Souhaite mieux comprendre, en p. 39, quelles sont les autres actions ou projets envisagés en matière de développement durable, en dehors des vélos électriques.

**Mme Dillner-Reichen** Rétorque qu'aujourd'hui, les subventions fournies sont destinées aux vélos électriques et aux panneaux solaires.

**Mme Fontannaz** Se demande s'il y a d'autres projet d'incitation.

**Mme Dillner-Reichen** Des choses ont été faites par le passé, notamment pour le remplacement de frigos. Cela étant, ce fond n'est pas inépuisable, et pour l'instant, d'autres actions ne sont pas menées.

**M. Desbaillets** Suggère à M. Kethari de rappeler le projet pilote d'autoconsommation.

**M. Kethari** Précise en préambule que ce projet est indépendant du fonds pour le développement durable.

Grâce à la nouvelle loi sur l'énergie, il est permis de créer une communauté d'auto-consommateurs. Aujourd'hui, il est possible de consommer ce que son propre panneau solaire produit et revendre ce qui n'est pas utilisé sur le réseau. Dans le cadre d'un bâtiment locatif, on peut constituer une communauté d'auto-consommateurs. Ce qui est produit par panneau, peut être en partie déduit de la consommation des autres locataires. Par exemple, sur une production de 100%, 20% sont utilisés pour les communs et l'utilisation propre du bâtiment et 80% peuvent venir en déduction des autres logements.

Un projet pilote est en cours. Il s'agit d'établir un nouveau contrat d'application de règlement pour qu'un compteur puisse décompter sur d'autres compteurs, de rédiger un contrat d'auto-consommation et de changer les compteurs des logements à la faveur de compteurs intelligents pour relever la consommation de chaque logement en temps réel. Enfin, il faut configurer ces compteurs pour répartir la production d'un panneau solaire sur la consommation des autres utilisateurs.

**Le Président** Puisque plus aucun dicastère n'appelle de remarque ou question, passe en revue la partie concernant les comptes.

- 
- M. Subilia** Demande, s'agissant du point n°470 sur l'entretien des rives du lac et cours d'eau, si quelque chose est prévu dans le budget pour la renaturation des rives de la Paudèze ?
- M. Chaubert** Répond que le cours d'eau de la Paudèze sera renaturé du côté de Pully. Le mur refait suite à la tempête ne sera pas touché. Les seuls travaux prévus résident dans la création d'une sorte de conduite pour amener de l'eau dans le port de Paudex pour améliorer son renouvellement.
- M. Desbaillets** Souhaite savoir qui règle l'intervention de la police quand il y a de gros événements, tel que le cambriolage qui a récemment eu lieu dans la bijouterie à Lutry.
- Mme Dillner-Reichen** Explique que, dans ce cadre, leur police a uniquement prêté mains fortes à Lutry. Elle ne sait pas en détail comment les heures sont facturées, puisqu'il s'agit d'un système de facturation interne. Elle peut toutefois se renseigner.
- Le Président** Continue de passer en revue le rapport puisqu'aucun membre ne souhaite encore intervenir.
- M. Farinelli** Demande de préciser ce que la CoFin propose d'augmenter dans son rapport en p. 71 concernant le compte 4504812.
- Mme Dillner-Reichen** Rappelle que le principe de cette taxe doit financer ce que coûte l'évacuation des déchets. Chaque année, une augmentation de 2% du tarif des ramassages est demandée par l'entreprise qui est en charge de ce travail. Selon ce qui est perçu pour la restitution du carton ou verre, il faut arriver à un équilibre. C'est le principe du pollueur/payeur.
- M. Farinelli** A constaté une augmentation de CHF 50.- à 100.- le montant demandé pour les encombrants alors que le service proposé est moins bon qu'avant.
- Mme Dillner-Reichen** Ne pense pas que cette marge d'augmentation soit gigantesque et rappelle que la loi sur le principe du pollueur payeur n'était pas en vigueur à l'époque.
- M. Kethari** Ajoute des déchets sont financés en deux parties. Une par les taxes au sac et une forfaitaire qui est régie par un règlement. Dans les directives de ce règlement, il est prévu une marge de manœuvre permettant d'augmenter cette partie forfaitaire de façon à équilibrer les comptes, ce qui sera nécessaire si la recette des déchets ne couvre pas les charges.

**M. Debaillets**

Demande ce que la Commune paye ou touche lorsque le camion arrive à station d'incinération. Souhaite savoir s'il est plus intéressant d'avoir beaucoup d'ordures pour obtenir un remboursement ou si le coût d'incinération de celles-ci est plus élevé que ce qui est restitué pour les détruire.

**Mme Dillner**

Explique qu'il existe le principe de la rétrocession de la taxe au sac. Les Communes se voient rétrocéder des montants basés au kilogramme pour les ordures amenées dans l'usine d'incinération.

Plus il y a d'ordures, plus il faut payer pour leur incinération et ces deux éléments ne s'équilibrent pas parfaitement.

Pense donc à première vue, compte tenu des charges, qu'amener des ordures coûte plus cher que ce que la rétrocession rapporte, mais c'est à vérifier.

Ajoute que cette rétrocession peut être perçue tant que la Commune reste en deçà du taux de 3 % de fraude (on entend notamment par « *fraude* » des ordures dans des sacs noirs ou sur la voie publique).

**M. Kethari**

Pour avoir plus de déchets, les gens achètent plus de sacs, donc la rétrocession a augmenté.

**Le Président**

Demande si M. Desbaillets a d'autres questions et si un membre a encore des questions ou remarques.

**M. Desbaillets**

Rétorque que, si la rétrocession des déchets rapportait plus, il aurait été intéressant d'enlever les cadenas sur les containers pour inciter les gens à jeter leurs déchets à Paudex.

**M. Kethari**

Intervient pour rappeler que les comptes ont été audités par Intermandat et certifiés conformes selon à la Loi sur les communes et Règlements cantonaux en matière de comptabilité.

Profite de remercier Mme Ravessoud pour le travail effectué.

**Le Président**

Poursuit la lecture du rapport.

Comme il n'y a plus de question ou remarque, propose au Conseil communal de passer au vote sur les conclusions du préavis 04-2023 dont il donne lecture de la décision.

**Le préavis 04-2024 est adopté à l'unanimité.**



Comme tel n'est pas le cas, propose de réélire les membres du bureau par acclamation.

Pour l'année 2024-2025, le bureau se composera donc comme suit :

**Président : .....Robin Lemmel**  
**1er vice-Président:.....Laurent Witschi**  
**2ème vice-Président : .....Gianfranco Farinelli**  
**Secrétaire : .....Nathalie Wolf**  
**Secrétaire suppléant :.....Daniel Zahnd**  
**Scrutatrices : .....Giuseppina Witschi**  
**Nicole Samuel Manzo**  
**Scrutatrices suppléantes :....Françoise Adam**  
**Micheline Chatelan**

## **8. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION**

### **Le Président**

Présente la composition actuelle de la Commission de Gestion à l'écran, soit :

Président: .....Jean-Marc Desbaillets  
 Membre:.....Ramon Esteve  
 Membre:.....Gianfranco Farinelli  
 Membre:.....Hélène Bernhard  
 Membre:.....Carine Crousaz

Indique qu'en plus des cinq membres actuels, un(e) suppléant(e) doit être élu(e).

M. Desbaillets l'a informé que la Commission de gestion se représentait *in corpore* et qu'il proposait Mme Valérie Santini Rüeger comme suppléante.

### **Le Président**

Demande à Mme Valérie Santini Rüeger si elle accepte cette proposition.

### **Mme Santini Rüeger**

Accepte la fonction de suppléante à la Commission de gestion et est élue par acclamation.

**Mme Valérie Santini Rüeger occupera donc le poste de suppléante à la Commission de gestion.**

La Commission de gestion pour l'année 2024-2025 se composera de la manière suivante :

**Président:** .....Jean-Marc Desbaillets  
**Membre:** .....Ramon Esteve  
**Membre:** .....Gianfranco Farinelli  
**Membre:** .....Hélène Bernhard  
**Membre:** .....Carine Crousaz  
**Suppléante** .....Valérie Santini Rüeger

## 9. ELECTION DE LA COMMISSION DES FINANCES

### Le Président

Présente la composition actuelle de la Commission des finances à l'écran, soit :

**Président:** .....Robin Lemmel  
**Membre:**.....Laurence Crot  
**Membre:**.....Janick Pochon-Oberson  
**Membre:**.....Fabien Spring  
**Membre:**.....Jean-Daniel Volet  
**Suppléante:** .....Christine Sala

Puisque M. Lemmel a été élu à la Présidence du Conseil, il l'a informé que M. Daniel Zahnd se portait candidat pour le remplacer.

En demande la confirmation à M. Zahnd qui signale son accord.

**M. Zahnd est élu par acclamation à la Commission des finances.**

Demande s'il y a d'autres candidats qui souhaitent rejoindre la Commission des finances.

Puisque tel n'est pas le cas, la Commission des finances se composera donc, en 2024-2025, comme suit :

**Président:** .....Daniel Zahnd  
**Membre:** .....Laurence Crot  
**Membre:** .....Janick Pochon-Oberson  
**Membre:** .....Fabien Spring  
**Membre:** .....Jean-Daniel Volet  
**Suppléante:** .....Christine Sala

---

**10. COMMUNICATIONS MUNICIPALES****Le Président**

Demande si un membre souhaite prendre la parole.

**M. Spring**

Rappelle que dans son préavis 01-2010 le Conseil communal avait accepté un crédit pour un mandat d'urbaniste en vue de la révision du PGA. Après 14 ans de « ping-pong » et de demandes de corrections du canton, la DGTL a publié la mise en vigueur partielle du PACOM (plan d'affectation communal). Cela concerne tout le territoire communal à l'exception de 4 parcelles, pour lesquelles il y a encore un recours en traitement à la CDAP. Concrètement, cela signifie que la Municipalité peut accepter des projets qui se basent uniquement sur le PACOM.

**M. Chaubert**

Revient sur le sujet de la buvette. Rappelle que le projet principal de 3 ans est actuellement soumis à un recours. La Municipalité a obtenu une autorisation temporaire qui permet une installation de la buvette pour 3 mois.

La Municipalité attend la synthèse CAMAC (c'est-à-dire que les services de l'Etat donnent l'autorisation de continuer avec cette buvette pour une durée plus longue de 5 mois). La Municipalité a bon espoir car pour l'heure, il n'y a pas d'opposition.

**M. Kethari**

S'agissant des Côtes St-Maire, le mandat d'étude parallèle dont le préavis a été accepté est en route. La Municipalité a reçu 11 candidatures d'architectes et 3 ont été désignés pour présenter un projet. La candidature retenue sera connue entre octobre et novembre prochain et une mise à l'enquête est prévue pour le printemps 2025.

**Mme Martin**

Rapporte que le Projet Communautaire Village Solidaire l'Avant-Poste a organisé sa fête de l'été le 13 juin devant l'ancien collège. Cette fête s'est déroulée dans une ambiance conviviale avec la participation de la garderie.

Remercie Mme Christiane Fontannaz pour son soutien à ce projet.

**11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS****Le Président**

Demande si un membre désire prendre la parole.

**M. Farinelli**

Souhaite savoir ce qu'il en est du paiement des factures sociales.

**M. Kethari**

Rappelle que le Tribunal fédéral avait accepté le recours des communes. Les factures sont revenues au Conseil d'Etat qui les a annulées.

Ces mêmes factures ont été renvoyées, en respectant toutefois le droit d'être entendu. Cependant, l'autonomie communale n'a pas été respectée.

Vu ce qui précède, un nouveau recours a été déposé par toutes les communes pour les factures jusqu'en 2021.

Pour l'année 2022, le Tribunal cantonal a débouté le recours de Jouxens-Mézery. Cette décision va suivre pour d'autres communes également. Toutes les Communes se sont mises d'accord pour recourir au Tribunal fédéral.

L'objectif des Communes est de suspendre - pour une tranche en tout cas - le paiement de la facture sociales en 2024 afin de mettre la pression sur le conseil d'Etat pour entrer en négociation à ce sujet.

**Mme Santini Rüeger** Relève la problématique de la pénurie de places en crèches publiques. Souhaite savoir s'il existe un ordre de priorité par rapport aux habitants de Paudex dans leurs structures d'accueil.

**Mme Martin** Concède qu'il y a une grosse pénurie dans tout le réseau. La garderie de Paudex a été constituée il y a 12 ans grâce à participation de Pully. Les enfants de Paudex sont privilégiés, mais le nombre de places demeure insuffisant. Cela étant, puisque Pully, Paudex, Belmont et Lutry, font partie du même réseau, cela laisse la possibilité aux parents de trouver des places dans l'une de ces 4 communes.

**Mme Santini Rüeger** Propose, à l'instar d'autres communes du canton, d'octroyer une subvention aux parents qui doivent se tourner vers une crèche privée pour palier au manque de places d'accueil dans les structures publiques.

**Mme Martin** Confirme que c'est une expérience intéressante, mais relève également que ce sont des questions politiques qui impliquent des coûts.

**Mme Naudin** Suite à l'acceptation du PACOM, il est à prévoir une augmentation du nombre d'habitants dans la Commune et se demande quels sont les projets (écoles, parkings..) prévus pour absorber cette augmentation démographique.

**M. Chaubert** Soulève que la Commune manque actuellement de moyens pour réaliser des projets qui ne sont pas autoporteurs, mais que la densification n'est pas si rapide. Elle est prévue de 1'000 habitants pour Paudex.

---

Il reste un terrain (le verger) qui pourrait être utilisé pour répondre d'une manière ou d'une autre à la problématique de cette densification.

**M. Zahnd**

Rappelle que la Commission de l'urbanisme n'a pas été mise à contribution cette année et que son existence pourrait avoir son utilité avec la mise en pratique du PACOM.

**M. Spring**

Confirme que cette Commission pourra être sollicitée, notamment pour faire une mise à jour du projet des Côte St-Maires dès que la vision de la direction du mandat d'étude parallèle sera plus claire.

**Le Président**

Demande s'il reste encore des questions. Tel n'est pas le cas.

Rappelle que la prochaine séance du Conseil communal se tiendra le **lundi 9 septembre 2024 à 20 heures**. En profite pour remercier tous les membres du Conseil pour leur confiance. Il lève la séance à 20h19 et passe la parole à Monsieur le Syndic pour le mot de la fin.

**M. Chaubert**

Remercie M. Witschi pour son travail et invite les membres du conseil à partager un apéritif dinatoire.

Le Président

La Secrétaire

Laurent Witschi

Nathalie Wolf